



Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 20 décembre 2021 DELIBERATION

Rapporteur : M. Jean CONTOU-CARRERE

Secrétaire de séance : Madame Marie-Lyse BISTUÉ

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 26
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE,
Adjoint,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, M. Raymond VILLALBA,
Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine
SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Daniel LACRAMPE,
Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- Mme Dominique QUÉHEILLE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Patrick MAILLET
- Mme Céline BODET donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- M. Jean-Paul PORTESSÉNY donne pouvoir à M. André LABARTHE
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE

Etait absent :

- M. Jean-Luc MARLE

35 - SERVICE DE L'EAU : AVENANTS AU REGLEMENT DU SERVICE

Avenant n°1 relatif à la part fixe pour branchement d'eau potable

La part fixe, composante du prix de l'eau et qui permet de couvrir tout ou partie des charges du service des eaux, est établie en fonction des diamètres du branchement et du compteur.

Afin de compléter la liste existante, il convient d'y rajouter les parts fixes correspondantes à des compteurs de diamètres 125 mm, 150 mm et 200 mm pour des montants semestriels respectifs de 135,00 € H.T., 158,00 € H.T. et 190,00 € H.T. Il est à noter que les compteurs au-delà d'un diamètre de 80 mm, concernent les dessertes des communes avoisinantes (vente en gros) et des dispositifs de défense incendie privés.

Tarifs redevances fixes appliquées pour 2021 :

<i>Compteur de 10 à 15 mm inclus</i>	<i>18,00 € H.T/semestre</i>
<i>Compteur diamètre 20 mm</i>	<i>23,00 € H.T/semestre</i>
<i>Compteur diamètre 30 mm</i>	<i>32,00 € H.T/semestre</i>
<i>Compteur diamètre 40 mm</i>	<i>39,00 € H.T/semestre</i>
<i>Compteur diamètre 60 mm</i>	<i>92,00 € H.T/semestre</i>
<i>Compteur diamètre 80 mm</i>	<i>100,00 € H.T/semestre</i>
<i>Compteur diamètre 100 mm</i>	<i>115,00 € H.T/semestre</i>

Avenant n°2 relatif aux abonnements temporaires au service des eaux

Des abonnements temporaires peuvent être accordés sous réserve de n'avoir aucun impact sur la distribution d'eau potable. Ils concernent les entrepreneurs de travaux publics ou privés pour l'exécution de leurs chantiers, les organisateurs de manifestations diverses, les permissions de voirie.

La fourniture, la pose et la dépose du dispositif de comptage (robinet d'arrêt, compteur, clapet anti-retour) seront réalisées par le Service des Eaux sur demande du pétitionnaire (la fourniture et la pose du regard compteur restent à la charge du pétitionnaire). Le montant forfaitaire correspondant de 140,00 € H.T. figurera sur la facture de consommation qui sera adressée à l'abonné.

Les conditions de souscription et de résiliation ainsi que les conditions tarifaires sont celles des abonnements ordinaires.



Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 22 novembre 2021,

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**



- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les deux avenants proposés.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 20 décembre 2021.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 23/12/2021

Le Maire,



Bernard UTHURRY

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le



ID : 064-216404228-20211220-DEL_20_12_21_35-DE